

. Beaucoup de dispositions ont été prises dans ce sens, comme la loi sur la succession et l'héritage, la loi sur l'accès à la terre et à la propriété pour les femmes, ainsi que la loi sur la répression des violences basées sur le genre.

Dans ce contexte, le travail de sensibilisation, de renforcement des capacités des communautés et des autorités locales, ainsi que dans de plaider pour les droits des femmes et des enfants devient plus aisé. D'autant plus que les organisations de femmes ont pu jouer un rôle actif dans les processus de réformes, notamment la nouvelle Constitution de 2003 qui nous a accordé des privilèges en tant que citoyennes et femmes.

Ce travail de plaider et d'impulsion des réformes se fait parallèlement à une assistance juridique et judiciaire qui fait que nous recevons chaque jour, à travers le pays, quelque 100 à 150 femmes en quête de conseils, d'informations et de références à des structures qui pourraient prendre en charge la défense de leurs droits. Il faut en effet que les femmes sentent dans leur vécu la réalité des droits qu'on se bat à rendre effective.

Le fait d'avoir contribué à la création d'un cadre légal favorable et de participer à son application, d'être à côté des femmes et des enfants victimes de violences, de les accompagner dans les tribunaux, leur fournir des avocats, leur offrir des services psychosociaux, est une donnée fondamentale dans les mutations qui se font jour au Rwanda. Des synergies positives et des partenariats se sont noués qui impliquent quelque 55 organisations de femmes et de structures luttant pour les droits des femmes et des enfants.

Le contexte politique et juridique offre aujourd'hui un sentiment de sécurité pour les femmes. Les violations de droit continuent de survenir, mais les femmes se sentent protégées. Il en découle un sentiment de confiance pour entreprendre et on note un respect des hommes à leur endroit. Entendre les femmes témoigner dans les médias sur leur réussites alors qu'elles sont veuves, infectées par le VIH, ont subi les viols des génocidaires qui les ont marquées à vie, etc., demeure quelque chose de fabuleux.

Mais comme toujours, il y a les lois et l'application qui en est faite. A ce niveau, il y a encore des progrès à faire. D'une part pour que les femmes les comprennent et se les approprient pour qu'on sente leur effectivité jusque dans le milieu rural. D'autre part pour que les changements de mentalité soient promus dans un souci de durabilité. Les évolutions qui consacrent les droits des femmes ont été rapides et vont à l'encontre de certaines traditions et pratiques culturelles. C'est là où le travail de sensibilisation est important.

Après l'acquisition des droits, il faut se mobiliser contre l'ignorance de ces droits. Or, on peut dire que 50% des femmes en milieu rural ne les connaissent pas. Beaucoup n'accèdent pas à la radio, donc à l'information. La loi sur la succession est votée depuis 1999, bien avant le Protocole de Maputo. Mais les réalités socioculturelles font que les hommes ont du mal à intégrer les changements en cours. Même s'ils sont de plus en plus conscients des avantages qu'ils peuvent tirer du women empowerment.

* Zaina Nyiramatama est secrétaire exécutive nationale de Hagruka (lève-toi et défends tes droits)

* Veuillez envoyer vos commentaires à editor@pambazuka.org ou commentez en ligne sur www.pambazuka.org ?

Source AWID